



CHARTRE

[Rédigée à Villeurbanne en 13 juin 2021 et actualisée en janvier 2025]

L'association OH AURA propose la création de « paniers artistiques » sur le modèle de la distribution alimentaire en circuit-court directement des producteurs aux consommateurs ; pour contribuer à construire et favoriser dans nos métiers une alternative saine et durable, reposant sur les forces vives et suivant un modèle plus vertueux et participatif.

C'est un dispositif original, créatif et solidaire qui offre un moment privilégié aux artistes et aux technicien·ne·s, leur permettant de créer dans des conditions professionnelles et ainsi de vivre de leurs métiers. C'est également un espace d'innovation et de construction de nouveaux modèles de production, de diffusion et de création. Nous voulons mener une réflexion sur l'art dans la société, l'espace public, le rapport aux institutions, et la solitude des professionnel·le·s du spectacle.

Comment construire et consolider ensemble un nouvel horizon ?

Nous partageons donc cette ambition de :

- contribuer à une économie solidaire de notre secteur ;
- consolider le cercle vertueux de la création artistique : laboratoires d'artistes, répétitions, créations, diffusions et relations avec les publics ;
- insuffler des rencontres entre des artistes multi disciplinaires d'un même bassin de vie qui ne se connaissent pas, lors des rencontres artistiques de territoire notamment.
- permettre la rémunération d'artistes, de technicien·ne·s, de chargé·e·s de production professionnel·le·s sur des temps de création puis de représentations de « paniers artistiques » par une diffusion en circuit court dans les espaces publics et autres lieux non-dédiés ;

- donner une visibilité aux professionnel·les du spectacle du territoire qui ne sont pas identifié·es par les institutions.

L'association « Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes » a pour objet de construire une démarche éthique avec des espaces de coopération et de collaboration, par un imaginaire ambitieux et une solidarité plus forte. Son action s'inscrit ainsi dans une complémentarité avec les activités des structures de création, de production ou de programmation.

" De toute façon une rencontre n'a jamais fait une perte. Une rencontre ça amène des étrangers, ça amène l'amitié, ça amène une paix ". - Bomavé Konaté, forgerons-sculpteur

En adhérant à cette association on soutient le principe des paniers artistiques qui engage la réflexion autour du circuit-court. On permet d'identifier les besoins et les possibilités qu'offre chaque territoire qui désire s'investir sur cette question. On tisse un réseau fort d'acteurs afin d'être visible et écouté par les institutions. La notion de circuit-court dans le milieu artistique n'en est qu'à son balbutiement. Rejoignez-nous afin de nourrir ce propos et obtenir plus de soutien des institutions.

Les adhérents de Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes se reconnaissent dans la présente charte qui définit les principes suivants :

- permettre aux artistes et aux technicien·ne·s d'exercer leurs métiers, à travers le contact avec tous les publics ;
- permettre aux personnels administratifs de soutenir la création par leur travail ;
- garantir l'autonomie et la liberté de création des artistes ;
- organiser la diffusion de performances et de créations artistiques, en milieu urbain et rural, et en particulier des lieux non dédiés à la culture (établissement scolaire, crèche, EHPAD, foyers d'accueil ...)
- soutenir la diversité artistique et culturelle ;
- contribuer à l'expérimentation d'un circuit-court de l'art inscrite dans une nouvelle économie solidaire alliant cohésion des territoires, enjeux écologiques et sociaux ;
- offrir une juste rémunération des professionnel·le·s respectueuse des conventions collectives nationales.

Pour réussir l'action « Ouvrir l'Horizon » en Auvergne-Rhône-Alpes, nous proposons la structuration suivante garantissant une responsabilité partagée :

- L'association « Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes » est garante par son assemblée générale de cette présente charte et de la juste contractualisation avec les compagnies coproductrices. Elle est également garante de la contractualisation tripartite entre elle-même, les compagnies et les accueillant·e·s.
- Le conseil d'administration de l'association reste le seul décisionnaire dans toutes les mises en œuvre des recommandations émises lors de l'assemblée générale.
- les salarié·es sont chargé·es du développement de l'association et de l'organisation générale du suivi administratif.

Historique :

Lors de la crise sanitaire liée au COVID 19, les mesures extrêmement restrictives pour le milieu culturel ont donné lieu à une forte mobilisation du secteur. Lors de l'occupation du TNP mi-mars 2021, s'est créée une « commission Politiques culturelles » poursuivant le but de fédérer l'inventivité des professionnel·les et des acteur·ice·s de la société soucieux·ses d'œuvrer à de nouvelles propositions d'organisation et de développement culturel ; soucieux·ses de participer à inventer de nouveaux modèles, en osant sortir des sentiers battus pour proposer des espaces de créativité hors des enjeux de la production traditionnelle, en soutenant les plus précaires.

Cette volonté forte s'est traduite par une première réalisation en Pays-de-Loire. Elle s'est poursuivie en 2021 en Auvergne Rhône Alpes avec la création de l'association OH AURA – les Paniers Artistiques, portée par un collectif de professionnel·le·s du spectacle, salarié·e·s et responsables de compagnies, représentant·e·s de syndicats.